



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62360

VALABLE JUSQU'AU 19/05/2026

ÉDITÉ LE 30/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/03/1967

Forme juridique : SAS

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 67 B 80

Siret : 916 720 808 00028

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5984 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AP411648

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AP411648

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : ISOLATIONS RAUSCHMAIER SAS

22 RUE DE HOUSSEN
68000 COLMAR

Téléphone : 03 89 21 67 67

Fax : 03 89 41 13 41

Portable :

Site Internet : www.isolations-rauschmaier.fr

E-mail : accueil@rauschmaier.fr

Responsabilité légale :
BARDOTTO MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / BARDOTTO STEPHANIE
PRÉSIDENT / STARCK JEAN PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL DELEGUE

Effectif moyen : 98 Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	27/11/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	06/02/2023
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	24/04/2025
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.